



02 FEB 2021

Décision N° 009/MP/DG/DCE

Portant révision des tarifs du Courrier Express

### Le Directeur Général de la Société Mauritanienne des Postes

VU l'ordonnance n°90.09 du 4 Avril 1990 portant statut des Etablissements Publics et des Sociétés à Capitaux Publics et régissant les relations de ces entités avec l'Etat ;

VU le décret n°90.154 du 22 Octobre 1990 portant classement des Etablissements Publics Nationaux ;

VU le décret n°91.072 du 20 Avril 1991 portant approbation du statut type des Sociétés à capitaux publics ;

VU le décret n°99/57/PM/MITT du 30 Décembre 1999 portant création de Mauripost

VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 14 Septembre 2009, relative à la nomination du Directeur Général de Mauripost ;

VU la nécessité de service,

### DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : les tarifs du courrier express sont révisés pour compter du 1<sup>er</sup> Mars 2021, comme suit :

#### Tarifs EMS

Poids	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
De 0 à 0,5 kg	200	500	600	700	800
Par tranche de 0,5Kg Supplémentaire	100	200	200	200	200
<b>Zones de distribution</b>					
Zone 1	Mauritanie				
Zone 2	Maghreb, Afrique de l'Ouest				
Zone 3	Autres pays Arabes et d'Afrique				
Zone 4	Europe				
Zone 5	Autres Pays				

4

**Tarifs EMS PLUS**

Poids	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
De 0 à 0,5 Kg	1500	1600	1650	1800	1300
Par tranche supplémentaire de 0,5 Kg supplémentaire	400	400	400	400	400
<b>Zones de distribution</b>					
Zone 1	France				
Zone 2	Europe Occidentale				
Zone 3	Europe de l'Est, du Nord, Asie et Océanie				
Zone 4	USA et Canada				
Zone 4	Autres pays (Afrique, Maghreb et pays du Golf Arabe)				

**Article 2 :** le Directeur du Courrier Express, le Directeur du Réseau, le Directeur Finances et Administration et les Inspecteurs des Zones 1 et 2 sont chargés de veiller à l'application rigoureuse de la présente décision.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

Le Directeur Général de Mauripost

Moustapha Ould ABDELLAH

**Ampliations :**

Toutes Directions

Tous Receveurs



1- LETTRES ET CARTES POSTALES

ZONE	MAURITANIE	UMA	AFRIQUE DE L'OUEST	Autres pays Arabes et Africains.	EUROPE	ASIE/ AMERIQUE et Autres Pays
0-100g	20 MRU	30 MRU	30 MRU	37 MRU	44 MRU	54 MRU
101-1000g	50 MRU	100 MRU	90 MRU	260 MRU	200 MRU	300 MRU
1001-2000g	100 MRU	100 MRU	90 MRU	250 MRU	180 MRU	290 MRU

2- JOURNAUX ET ECRITS PERIODIQUES

Ces envois bénéficient d'une réduction de 20 % par rapport au tarif lettres

3- PAQUETS POSTE et PETITS PAQUETS

ZONE	MAURITANIE	UMA	AFRIQUE DE L'OUEST	Autres pays Arabes et Africains.	EUROPE	ASIE / AMERIQUE et Autres Pays
POIDS						
0-1000g	50 MRU	110 MRU	100 MRU	260 MRU	200 MRU	300 MRU
Par tranche suppl. de 500g	20 MRU	50 MRU	50 MRU	125 MRU	90 MRU	145 MRU

8

*[Signature]*

8

8

4- TAXES SPECIALES

Recommandation.	54 MRU
Accusé de réception	44 MRU
Taxe de présentation à la Douane PP/PR	50 MRU
Taxe de présentation à la Douane COLIS	100 MRU
Taxe poste restante	20 MRU
Réclamation	Gratuite

5- COLIS POSTAUX

ZONE	MAURITANIE	UMA	AFRIQUE DE L'OUEST	Autres pays Arabes et Africains	EUROPE	ASIE / AMERIQUE et Autres Pays
POIDS						
0-1000g	50 MRU	200 MRU	400 MRU	400 MRU	500 MRU	600 MRU
Par tranche 1KG suppl.	50 MRU	100 MRU	100 MRU	240 MRU	200 MRU	300 MRU

6- BOITES POSTALES

	ABONNEMENT ANNUEL
Nature client	
Personne morale	5.000 MRU
Personne physique	1.000 MRU

7- CECOGRAMMES GRATUITS

4

**8- COUPONS REPONSES INTERNATIONAUX**

VENTE DE COUPON : 60 MRU

ECHANGE DE COUPON : 44 MRU

**9- PUBLIPOSTAGE**

	TARIFFS
<b>NATURE DISTRIBUTION</b>	
Distribution aux guichets des bureaux de poste	5 MRU
Distribution dans les boites postales	6 MRU
Distribution à domicile	10 MRU

**10- DISPOSITIONS FINALES**

Toute difficulté rencontrée dans l'exécution du présent bulletin officiel doit être signalée à la Direction du Réseau.

